

Le dix sept frimaire l'an second de la republique
 française a neuf heures du matin pardevant moi
 Jacques Francois Joseph Lefebvre membre du conseil
 general de la commune de Paris et de la section de
 l'air tant le sieur Jean de launay pour recevoir les
 dettes a tous titres laissées des mariages et les
 dettes des citoyens sont comparés en la maison de la commune
 Jean Francois Hebaud marié avec Marie âgé de quarante
 cinq ans et Pierre Francois Legerat veuf de ses
 âges de soixante dix neuf ans tous deux domiciliés
 au presbytère le premier fils de mariage Jeanne Francois
 Legerat et le second son frere les quels Jean Francois
 Hebaud et Pierre Francois Legerat ont déclaré que
 la dite Marie Jeanne Francois Legerat âgée de
 soixante quinze ans est morte hier à dix heures
 du soir en son domicile d'après cette déclaration
 je me suis sur le champ transporté au lieu de
 domicile je me suis assuré du décès de la dite Marie
 Jeanne Francois Legerat et me ai dressé le present
 acte que les témoins ont signé avec moi et plus
 Jean Francois Hebaud qui a déclaré le savoir voir
 fait en la maison de la commune de Paris les jours sus
 dit et au susdit

Pierre LAMENCOS Legerat J. J. Lefebvre officier public

D.1793.12.7b

D.02.FM.17

Le dix sept frimaire l'an second de la republique française à neuf heures du matin pardevant moi jacques françois joseph lefebvre membre du conseil général de la commune de wizernes élu extraordinairement le neuf juin dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissances, les mariages et le décès des citoyens Sont comparus en la maison commune jean françois hebant manouvrier âgé de quarante cinq ans et pierre françois legrand vivant de ses biens âgés de soixante dix neuf ans tous deux domiciliés a wizernes le premier fils de marie jeanne françoise legrand et le second son frere lesquels jean françois hebant et pierre francois legrand m'ont déclaré que la dite marie jeanne françoise legrand âgée de soixante quinze ans est morte hier à dix heures du soir en son domicile d' après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicilié je me suis assuré du décès de la dite marie jeanne françoise legrand et j'en ai dressé le present acte que les temoins ont signé avec moi excepté jean francois hebant qui a déclaré ne savoir écrire fait en la maison commune de wizernes jour mois et an susdits

j : f : j : Lefebvre officier

pierre francois legrand

public